

01.06.2004 - 09:00 Uhr

ISPA: Le modèle suisse de la politique des drogues est en péril

Lausanne (ots) -

Le 14 juin, le Conseil national va se prononcer sur la révision de la Loi sur les stupéfiants. En cas de non-entrée en matière, cette révision serait définitivement enterrée. C'est non seulement la dépénalisation de la consommation de cannabis, mais l'ensemble de la politique fédérale des quatre piliers (prévention, traitement, réduction des risques et répression) qui se trouverait ainsi sacrifiée. L'ISPA exhorte donc les conseillères et conseillers nationaux à ne pas se voiler la face et à assumer leur responsabilité politique.

Dans la lutte contre les problèmes de drogues, la politique fédérale des quatre piliers a donné de bons résultats. Tout comme le traitement et la répression, la prévention et la réduction des risques se sont avérées efficaces. On constate ainsi une baisse importante du nombre d'actes délictueux et de décès liés aux drogues. De nombreux cantons ont mis en oeuvre avec succès des projets de prévention bénéficiant d'un large soutien de la part des spécialistes. Si l'on entend prévenir les problèmes de drogues, la prévention doit rester l'un des piliers majeurs de la politique en la matière. Nombre de mesures prises dans ce sens ne sont pas encore fondées juridiquement. Il est donc essentiel d'ancrer la politique des quatre piliers dans la nouvelle loi. La pérennité de ces approches sera ainsi garantie et ne fera pas les frais de coupes budgétaires à courte vue, puisque le conseil fédéral et les cantons auront l'obligation de faire de la prévention.

La nouvelle loi permet une protection efficace de la jeunesse

La nouvelle loi sur les stupéfiants stipule clairement que les jeunes doivent bénéficier d'une protection particulière. Si la révision de la loi est acceptée, la remise de stupéfiants à des mineurs fera l'objet de poursuites plus sévères. En outre, les cantons auront l'obligation de désigner des structures d'aide et de prévention destinées à prendre en charge les jeunes en situation de risque. La nouvelle loi confère aux services de l'administration et aux spécialistes de la prévention, de la consultation et du traitement la possibilité de recevoir les personnes confrontées à des problèmes de drogues sans avoir à les dénoncer. Le cannabis est la drogue illégale la plus consommée par les jeunes. Il s'agit désormais de nouer un dialogue constructif avec plus de 100'000 jeunes qui en consomment actuellement. Pour cela, nous n'avons pas besoin de libéraliser le cannabis mais bien d'en dépénaliser sa consommation.

Dépénaliser n'est pas légaliser

Il est indispensable de soumettre l'usage du cannabis à des règles et à des sanctions. Or, il est plus pertinent d'investir les ressources de la police et de la justice dans la poursuite de trafic de drogue plutôt que dans celle des consommateurs. A cet égard, la nouvelle loi permet de renforcer la répression de manière ciblée. Il convient néanmoins de garder à l'esprit que la question de la consommation des drogues et la résolution des problèmes qui en découlent sont du ressort de la société dans son ensemble. Le travail éducatif ne peut donc pas être délégué au droit pénal, mais doit être mis en oeuvre sous la forme de mesures disciplinaires réalistes et appropriées à l'école, à la maison, dans les activités de loisirs, les transports publics, etc. Toute personne confrontée à des

problèmes de drogues peut compter sur un soutien compétent de la part du centre d'aide et de prévention de sa région.

Pour toutes ces raisons, l'ISPA demande au Conseil national d'assumer la responsabilité importante qui est la sienne en matière de politique de la drogue et d'entrer en matière sur la révision de la Loi sur les stupéfiants.

Contact:

Michel Graf
Tél. +41/21/321'29'69
E-Mail: mgraf@sfa-ispa.ch

Vous trouverez également ce communiqué de presse sous:
http://www.sfa-ispa.ch/ServicePresse/service_presse.htm

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000980/100475454> abgerufen werden.